

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Lacroix

<https://www.cadre21.org/membres/b71b1d1d116cf187cb6834ed>

Date d'obtention : 2021-12-16 17:27:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention efficace et rapide. Elle permet de limiter la propagation d'image ou de vidéo à caractère sexuelle. Elle permet également aux différents intervenants de mieux accompagner les jeunes qui vivent une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront davantage précises. J'aurai également confiance de faire les bonnes actions au bon moment.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne JAMAIS tenter de voir les photos/vidéos.

En présence d'un possible acte malveillant, on ne doit pas questionner l'instigateur mais nous devons tout de même confisquer son cellulaire dans le but de limiter la propagation.

Suivre les étapes du protocole Sexto